



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 1ER OCTOBRE 2020
DE L'APEL DE L'ÉCOLE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE BELLEVILLE**

Le 1er Octobre 2020. Ouverture de la séance à 20h.

I- Rappel de la nécessité de renouvellement des statuts de l'Association

Les statuts actuels de l'Association, qui datent d'il y a plus d'une dizaine d'années, ne sont plus adaptés au fonctionnement habituel de l'APEL SJBB. Pour citer quelques exemples :

- le nombre de parents au Conseil d'Administration dépassait systématiquement ce qui était prévu initialement ;
- la dématérialisation des archives n'était pas envisagée ;
- la réunion du bureau ou du CA en visio ou audio-conférence n'était pas envisagée.

L'APEL Paris a mis à jour des statuts-types en 2020, qui ont servi de base à la proposition des nouveaux statuts de l'APEL SJBB permettant la prise en compte de ces évolutions nécessaires.

Les nouveaux statuts ont été rédigés par des membres du Conseil d'Administration 2019-2020 et discutés en réunion. Ils ont fait l'objet d'envois à l'APEL Paris au printemps 2020, qui en a modifié certaines dispositions.

Le vote de nouveaux statuts doit être effectué en Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée *a minima* 15 jours avant. Les nouveaux statuts doivent être transmis à l'APEL Paris au moins 30 jours avant l'AGE (la proposition définitive de nouveaux statuts a été envoyée le 31 août 2020, et validée par l'APEL Paris le même jour).

Les nouveaux statuts doivent être approuvés par au moins 2/3 des membres du Conseil d'Administration présents lors de l'AGE.

II- Discussion & questions diverses sur la proposition de nouveaux statuts

II- Vote des nouveaux statuts de l'Association

Le Conseil d'Administration 2020-2021 de l'APEL SJBB se prononce sur l'approbation des nouveaux statuts proposés.

Vote : Unanimité

La séance est levée à 21h.

Le Président